



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 9ÈME ÉDITION - BOLOGNE, OCTOBRE 2015

www.terradituttifilmfestival.org

REGLEMENT

Les Organisations Non Gouvernementales GVC et COSPE annoncent l'ouverture de la neuvième édition du **Terra di Tutti Film Festival** *Festival cinématographique de documentaires et cinéma social des pays du sud*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est international et sans limites de nationalité, âge ou profession. La participation est gratuite.

OBJET DU CONCOURS

Le concours est réservé aux courts et moyens métrages (de moins de 60 minutes). Les œuvres doivent appartenir à une des catégories suivantes:

- documentaire
- cinéma d'animation
- docu-fiction

Les œuvres réalisées avec toute technique (y compris animation) et dans tout format (à conditions qu'elles soient envoyées dans les formats indiqués par le présent règlement) sont admises.

La neuvième édition du Terra di Tutti Film Festival se déroule dans l'année européenne du développement, un 2015 fortement marqué par le thème de l'alimentation et dans lequel aura lieu la conférence internationale sur le climat à Paris en Décembre. Cette édition aura les thèmes prioritaires suivants :

- Lutte contre la pauvreté
- Développement durable, les différentes dimensions de la durabilité (environnementale, sociale, énergétique, économique, etc.) et la participation des populations dans le processus décisionnels sur les territoires.
- Le changement climatique, l'accès aux ressources, les énergies renouvelables
- La souveraineté alimentaire, l'agriculture paysanne, le développement rural durable

- Eau, bien commun de l'Humanité
- Valorisation et préservation des ressources naturelles et des forêts
- Économie sociale et solidaire et des expériences de « social sharing »
- Migrations et développement, traite et trafic d'êtres humains
- Accès à la santé, prévention et lutte contre le SIDA

Les œuvres en concours doivent obligatoirement traiter des thématiques sociales liées à la globalisation et au développement, et en particulier au moins l'un des thèmes suivants: genre et développement; citoyenneté active et développement; droits humains et démocratie; travail et globalisation; environnement; droits de l'enfance; guerre, terrorisme et violence; media et information sur les pays du sud.

MODE DE PARTICIPATION

- Chaque auteur peut soumettre au maximum trois œuvres.
- Seulement les œuvres produites après le 1er janvier 2013 sont admises.
- La demande de participation se fait en remplissant la "fiche de participation" présente sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org. Le candidat recevra confirmation de son inscription par e-mail.
- Il faut remplir une «fiche de participation» individuelle pour chaque oeuvre à inscrire.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **15 juin 2015**.



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE
DE DOCUMENTAIRES ET
CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD
9ÈME ÉDITION - BOLOGNE, OCTOBRE 2015

www.terradituttifilmfestival.org

REMISE ET SÉLECTION DES OEUVRES

Une fois inscrits en ligne, les auteurs doivent envoyer, au plus tard le **30 juin 2015** (sous peine d'exclusion du concours),

- a. Vous pouvez télécharger votre œuvre en utilisant le compte Dropbox du Terra di Tutti Film Festival. Vous trouverez les informations pour l'envoi dans l'e-mail que vous recevrez au moment de l'inscription.
- b. Ou, vous pouvez envoyer DEUX EXEMPLAIRES de chaque œuvre en concours, en format DVD vidéo, dans une enveloppe fermée portant la mention TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL, à l'adresse suivantes:
GVC – Gruppo di Volontariato Civile Onlus
Via dell'Osservanza 35/2 - 40136 Bologna (Italy)
À l'attention de Sara Alves

TRES IMPORTANT. Sous peine d'exclusion du concours, les auteurs doivent envoyer par courrier ou télécharger la décharge de responsabilité, téléchargeable/imprimable sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org, dûment et intégralement complétée et signée.

Les travaux reçus ne seront pas restitués et seront conservés dans l'Archive du Terra di Tutti Film Festival. Les œuvres envoyées et participant au concours sont de propriété des auteurs qui autorisent cependant le Terra di Tutti Film Festival à les utiliser gratuitement et à durée indéterminée pour les fins suivantes :

- publication partielle sur le site www.terradituttifilmfestival.org
- projection des films au cours du Terra di Tutti Film Festival, qui aura lieu à Bologne du 7 au 11 octobre 2015.

L'envoi des œuvres implique l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public – sur le propre site internet et au travers de tout autre moyen ou forme connus – des clips ou séquences des œuvres présentées, sans rétribution des auteurs.

L'envoi du matériel photographique et/ou d'information (photo de scène, photo de l'auteur, biofilmographie, synopsis, déclaration de l'auteur, posters, etc.) en lien avec le film envoyé implique, également, l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public des images et informations en lien avec les œuvres présentées.

L'organisation du Festival décline toute responsabilité en cas de vols ou d'endommagement des œuvres. Chaque auteur répond du contenu de sa propre vidéo et autorise explicitement le Terra di Tutti Film Festival à effectuer des copies et des projections des œuvres présentées, uniquement à des fins culturelles.



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 9ÈME ÉDITION - BOLOGNE, OCTOBRE 2015

www.terradituttifilmfestival.org

PRIX TFFF

Le Festival offre un appui à la production d'ouvrages audiovisuels et/ou l'achat de matériel pour une enveloppe totale de 1.000 Euros à partager entre les deux meilleures œuvres:

1. **meilleure production italienne**, remis par le jury du concours TFFF ;
2. **meilleure production internationale**, sélectionnées par un jury composé du Conseil des citoyens étrangers et apatrides de la Province de Bologne et nommée ne mémoire de Cheick Sarr.

PRIX SPÉCIAL BENEDETTO SENNI

Un Prix spécial en mémoire à Benedetto Senni d'une valeur de 500 Euro sera remis par le Comité de Gestion du Prix à sa seule discrétion. Il est souhaitable que le prix soit livré à une œuvre traitant des thématiques relatives aux grands thèmes du : la lutte contre la pauvreté, la valorisation et préservation des ressources naturelles et des forêts, la souveraineté alimentaire, l'agriculture durable, l'eau bien commun de l'Humanité, les migrations.

PRIX SPÉCIAL FAIRTRADE

Fairtrade Italia est un Consortium qui représente l'Italie dans la certification de système Fairtrade, une partie de Fairtrade International, la coordination internationale des organisations qui promeuvent le label Commerce équitable dans leurs pays. Fairtrade établit un prix de 500 (cinq cents) Euros et des produits certifiés équitables, pour le travail en concurrence qui exprime le mieux les valeurs de l'équité dans les relations commerciales entre le Nord et le Sud du monde, avec une attention particulière aux droits des travailleurs dans le sud et les choix des consommateurs dans le Nord.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu pendant la soirée de clôture du Festival.

Les décisions relatives à la remise des prix sont sans appel.

SITE DU CONCOURS

www.terradituttifilmfestival.org est le site officiel du concours, sur lequel seront disponibles toutes les informations relatives à la participation.

Il est également possible de demander des informations à l'adresse suivante : info@terradituttifilmfestival.org

Les organisateurs se réservent la faculté de publier sur le site internet tous les travaux présentés et admis au concours. La publication sera ultérieure à la clôture des inscriptions.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours et l'envoi des œuvres impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement. La participation au Festival implique la lecture et l'approbation implicite des informations relatives au traitement des données personnelles présentées par les organisateurs dans la fiche d'inscription. Conformément à la loi italienne sur la privacy D.Lgs 196/2003, les organisateurs du Festival sont les titulaires des données personnelles envoyées.

Les contenus des œuvres présentées au concours (images, sons, animations) doivent respecter la réglementation en vigueur sur les droits d'auteur et être en règle vis-à-vis de l'acquiescement des droits SIAE. Le Terra di Tutti Film Festival décline toute responsabilité dans ce domaine. La participation au concours implique la responsabilité personnelle exclusive de l'auteur en cas d'irrégularités dans ce domaine ; les organisateurs se réservent le droit sans appel d'exclure du concours et de révoquer d'éventuels prix des œuvres présentant de telles irrégularités.

Les contenus retenus offensifs ou pouvant nuire à l'image des promoteurs et/ou au code éthique des ONG seront exclus du concours et ne seront pas publiés, par décision sans appel des organisateurs du concours. La Direction du Festival se prononcera sur les éventuels cas de controverse et sur tout ce qui n'est pas clairement prévu dans le présent règlement. Le Tribunal de Bologne est compétent, en dernier ressort, pour toute controverse éventuelle.